Toulouse (31) : un gang jugé pour braquages sur fond de voyage en Syrie

25/04/2017 à 16h27

Cinq jeunes gens de 22 à 30 ans sont jugés pour association de malfaiteurs, accusés d'une série de braquages dans des supérettes toulousaines, courant 2013, et d'une tentative de vol à main armée le 21 décembre 2013 dans un Simply Market, à Launaguet. Cinq faits et une tentative entre mai et décembre 2013, à Toulouse, Colomiers et Launaguet. Impassibles dans leur box, faisant bonne figure et même pressés de s'excuser auprès des victimes, quatre de ces hommes ne reconnaissent que la tentative de braquage de décembre 2013. Le cinquième, Yoann D., 30 ans, est mis en examen pour vol à main armée dans un Carrefour City le 19 juin 2013, avenue de Fronton, à Toulouse.

Hier, à la barre, experts psychiatres et enquêteurs de personnalité ont dressé un parcours presque banal de ces hommes, «dont l'intelligence aurait pu les emmener plus loin dans leur scolarité ou leur vie professionnelle». Malgré des études écourtées, tous sont insérés, sans antécédent judiciaire et en passe de devenir pères de famille. Entre missions d'intérim et petits boulots, ils cherchent de l'argent, «des motivations purement utilitaires», précise l'expert psychiatre. «La perte de la figure paternelle», pour **Mounir D.**, 22 ans, ou la phobie de la mort obsédante pour **Yoann D.**, a peut-être joué les détonateurs dans cette dérive difficilement compréhensible au regard d'une trajectoire d'adolescents flirtant avec la «normalité». Mais des personnalités dont l'immaturité est frappante. Un mois avant de passer son Bac pro, **Rodrigue K.**, décide de partir en vacances avec ses copains en Tunisie. «Il le regrette aujourd'hui amèrement», affirme l'enquêteur de personnalité.

Un voyage en Tunisie qui se poursuit jusqu'en Syrie pour lui et Mounir D. Ce duo, interpellé le 21 décembre lors de la tentative de braquage à Launaguet, avec **Mustapha K.** et **Zied A.**,intrigue le président Huet. Lors des perquisitions effectuées par les enquêteurs du SRPJ de Toulouse, on y voit ces deux garçons en tenue militaire, âgés alors de 18 et 20 ans, brandir des fusils d'assaut derrière des drapeaux noirs d'organisations terroristes. Rodrigue K. est photographié en train de porter à bout de bras une tête sanguinolente décapitée. Des documents qui feront l'objet d'une enquête par le parquet antiterroriste. L'instruction n'a pas permis d'établir un financement du jihad par les braquages commis à Toulouse. Mais ce périple syrien, pour le moins gênant pour la défense, s'immisce sournoisement au cours des premiers débats. La présence du Raid, dans les arrière-salles de la cour d'assises sécurise les interruptions de séance. Derrière cette «normalité» évoquée plus tôt, il reste les faits. Pour les victimes, difficile de les oublier. Lors du braquage d'un restaurant Quick, le 5 août 2013 (préjudice 16 000 €) l'un des braqueurs contraint une employée à une relation sexuelle avec son petit ami, lui aussi employé et présent sur les lieux. Aujourd'hui, enquêteurs du SRPJ et experts sont attendus à la barre. Les six faits seront évoqués dès demain. Verdict attendu mercredi 3 mai.

La Dépêche